COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit COMMAND® 360 ME HERBICIDE

Autres moyens d'identification

 Code du produit
 50001737

 PCP #
 27827

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
2-[(2-	2-[(2-	81777-89-1	
Chlorophenyl)methyl]-	Chloro-		>= 10 - < 30 *
4,4-dimethyl-3-	phenyl)methyl]-		





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

isoxazolidinone	4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone		
Corn oil	Corn oil	8001-30-7	>= 5 - < 10 *
sodium nitrate	sodium nitrate	7631-99-4	>= 5 - < 10 *
calcium chloride	calcium chloride	10043-52-4	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Composés halogénés Oxydes d'azote (NOx)

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

Oxydes de carbone

Produits de combustion dangereux

Composés halogénés Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Produits de combustion dangereux

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Collecter le maximum du déversement avec un produit absor-

bant approprié.

Ramasser et mettre dans des contenants proprement étique-

tés.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

sion

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Corn oil	8001-30-7	VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
calcium chloride	10043-52-4	LMPT	5 mg/m3	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler l'aérosol.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun

Odeur : aromatique, légère

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 6.5 (20 °C)

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 94 °C

Méthode: vase clos Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

Auto-allumage : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 9.59 lb/gal

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 417 - 430 mPa.s (23 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Non-oxydant

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

poids moléculaire : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3.86 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après une inhalation à court terme.

Remarques: La plus haute concentration possible.

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux chez les

personnes sensibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : Légèrement sensibilisant Remarques : A un effet sensibilisant.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Système de test: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique

Espèce: Rat Résultat: négatif

sodium nitrate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

Résultat: négatif

calcium chloride:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

sodium nitrate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

pement fœtal du développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

calcium chloride:

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : augmentation du poids du foie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 4,830.2 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Des oiseaux): > 2,000 mg/kg

Durée d'exposition: 7 d

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 277.8 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 6.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14.4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 34 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (<** Phrase language not available: [3F] CUST -

FMC12_000000027 **>): 0.57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

CL50 (Crustacés): 0.53 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4.1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.136

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019 1.0

ma/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.05

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 13.9 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.032 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.25 mg/l

Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 156 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes : terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5620 ppm

Remarques: Diététique

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 85.29

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100

Remarques: Contact

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): > 2000

NOEC (Colinius virginianus): 94 mg/kg

Point final: Test de reproduction

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Corn oil:

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

sodium nitrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 8,600 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 157

mg/l

Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50: > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

calcium chloride:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,630

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2,400 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 2,900 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EC10: 320 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: La substance/produit est modérément persis-

tante dans l'environnement.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un

sol et une eau aérobies.

sodium nitrate:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 27 - 40

Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.5

Mobilité dans le sol

Composants:

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 300 ml/g, log Koc: 2.47 Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Clomazone)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Clomazone)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- :

ment

OUi

964

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Clomazone)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 50001737 Date de la première parution: 02/28/2019

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2-(2-CHLOROBENZYL)-4,4-DIMETHYLISOXAZOLIDIN-3-

ONE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population

COMMAND® 360 ME HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/02/2019 1.0 02/23/2023 Date de la première parution: 02/28/2019

test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé: NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé: NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique